

Submersion migratoire de nos campagnes : Callac nous concerne tous



Que tous les Français prennent très au sérieux et à leur compte l'affaire de Callac, car nous sommes tous concernés par la programmation de la submersion migratoire dans nos campagnes : un cancer généralisé avant la « muerte » !

Le sujet n'est pas sorti subitement du chapeau de Macron, il s'agit d'un projet mûri et préparé de longue date et notamment en matière scolaire.

Le scénario s'est déroulé en trois temps :

- Fermeture des classes rurales
- Signature de « conventions ruralité »

- Constitution de « territoires éducatifs ruraux » (TER)

1 – Fermeture des classes rurales

Ces dernières décennies, les communes rurales avaient organisé des regroupements pédagogiques inter-communaux pour gérer leurs effectifs le plus rationnellement possible, regroupements consistant en ce que les élèves de tous les niveaux soient regroupés dans une même école ou bien par niveau sur différentes écoles de communes limitrophes, ce qui aboutissait dans tous les cas à une moyenne de 23 élèves par classe.

À partir de 2014, sur décision préfectorale, une multitude de classes ont été fermées en milieu rural sous le prétexte que leur effectif était inférieur à 26 – au total, 808 fermetures à la rentrée 2019 – selon le principal syndicat du primaire, le SNUipp-FSU – quand les postes supprimés ont été attribués aux REP* pour mettre en œuvre les dédoublements pour les élèves issus de l’immigration et aboutir à 12 élèves par classe !

2- Signature de « conventions ruralité »

De façon concomitante ont été instaurées des « conventions ruralité », accords conclus entre l’État et les collectivités territoriales afin d’établir un schéma territorial pluri-annuel d’évolution de l’organisation scolaire en zone rurale, dans le but non seulement d’une **restructuration** de l’offre scolaire avec une **mise en réseaux** des établissements scolaires, mais également en vue d’une **amélioration de l’offre scolaire** et, pour ce faire, **les élus locaux ont dû accepter** d’engager une démarche de travail avec l’Éducation nationale et entre eux.

Le 8/3/2018, le site du gouvernement titre « l’Éducation engagée en faveur d’une école rurale de qualité » ;

Le 16/01/2019, invité de France-Info, J.-M. Blanquer déclare

« **développer une stratégie pour un rebond du monde rural, son but étant de LE RENDRE ATTRACTIF AFIN QUE DES FAMILLES S'Y INSTALLENT** », mentionnant qu'un minimum de 2 000 créations de postes par an serait nécessaire et 2 300 postes créés dans cette optique dès la rentrée 2019.

Le 23/01/2019, sur LCI, au micro de J.-P. Pernaud, avec son cynisme habituel, J.-M. Blanquer déclarait : « *beaucoup de communes rurales craignent la suppression des classes... une crainte non fondée... ajoutant « **si l'on se réfère à la nouvelle politique gouvernementale...** » et ... **ce rebond passe par le développement des « conventions ruralité** ».*

Un grand nombre d'écoles communales ont ainsi disparu au profit de réseaux, ce qui désespère non seulement les élus, mais aussi les populations rurales.

Cependant, le problème encore plus crucial est celui de savoir au profit de qui se font cette « restructuration » et cette « amélioration de l'offre éducative ». (sic)

Sur le site du gouvernement du 8 mars 2018, le ministre mentionne le développement des classes bi-langues, l'enseignement du latin et du grec, l'implantation du dispositif « plus de maîtres que de classes » et cerise sur le gâteau, « la revitalisation de plus 2500 places à la rentrée 2018 des « internats d'excellence » en milieu rural.

Or, il faut savoir que tous ces dispositifs sont réservés uniquement aux élèves issus de l'immigration dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire dans les REP et REP+ , refondation basée sur la recherche de l'excellence et qui a abouti à la création, par J.-M. Blanquer, de « 200 cités de haute qualité éducative » bénéficiant à 1 million d'élèves issus de l'immigration, cités éducatives « sans mixité sociale » – entendez interdits à nos enfants – quand pour eux, l'école, basée sur des activités et non des cours, devient un simple lieu de vie, en conséquence de quoi aucun de ces

dispositifs ne se justifierait.

3 – Territoires éducatifs ruraux

Ces « conventions ruralité » ont abouti à la création de TER (territoires éducatifs ruraux) dont l'expérimentation a été lancée en janvier 2021 sur 23 territoires. À ce jour, ce dispositif concerne 88 collèges soit 26 000 collégiens et 659 écoles, soit 20 000 élèves du primaire.

La réponse du ministre de l'Éducation nationale Pap N'Diaye à la question que lui posait un sénateur à ce sujet et publiée au JO du 24/11/2022 est éloquente :

« Ce dispositif entend renforcer l'accompagnement des élèves dans les TER, à l'instar des "cités éducatives" en zone urbaine »...

« ... Doté de plus de 100 millions d'euros pour prendre les mesures visant à augmenter le niveau général des élèves, encourager leur ambition et leur mobilité. »

« ... les projets portés par chacun des TER s'appuient en priorité sur des outils et dispositifs existants (**ndlr. uniquement dans les REP et REP+**) à savoir :

- . Stages de réussite,
- . École ouverte,
- . Devoirs faits,
- . Plan bibliothèque d'école,
- . Cordées de la réussite
- . Plan internats d'excellence.

Jamais aucun de ces dispositifs n'a été déployé dans l'école publique de nos enfants et ne le sera pas. Ces TER ne sont pas faits pour eux.

Dans le magazine du groupe « Caisse des dépôts », un éditorial du directeur général Éric Lombard précise que « *pour aider les élus des petites villes à accueillir de nouveaux arrivants et à revitaliser les petites communes, la caisse des dépôts participe activement au programme « petites villes de demain » lancé par le ministère de la Cohésion des territoires en octobre 2020* ».

La banque des territoires accompagne ainsi plus de 1600 communes rurales de moins de moins de 20 000 habitants.

But : entre autres, rénover les écoles rurales !

La suppression des écoles communales a donc pour effet de pousser les populations autochtones vers les villes pour assurer la scolarisation de leurs enfants et les populations immigrées sont poussées à s'installer en milieu rural grâce, notamment, à ces dispositifs scolaires taillés sur mesure, « du cousu main » comme le disait à ce sujet Claude Allègre.

Voilà la politique du Grand Remplacement du ministre de l'Éducation en milieu rural : à la fois quantitatif et qualitatif : rien n'est trop beau pour les populations issues de l'immigration.

C'est le dispositif concocté par le gouvernement pour assurer la transition démographique de monsieur Macron, c'est la politique qui avait été envisagée pour Callac, mais c'est aussi la politique voulue et préparée par le gouvernement sur tout le territoire français.

Callac s'est battu vaillamment avec l'aide d'associations valeureuses et a gagné.

Que cela soit, comme le souhaite et l'a écrit dans son livre Bernard Germain, « la mère des batailles » et que nous sachions, nous aussi, nous battre en connaissance de cause, car nous sommes tous concernés.

Claude MEUNIER-BERTHELOT

* REP – Réseaux d'éducation prioritaire

Cf. ouvrages

. « *Callac, la mère des batailles* » – 186 p. – Bernard Germain – Synthèse Édition

. « *C'est l'identité française qu'on assassine* » – Claude Meunier-Berthelot 148 p. Éditions des trianons

. « *Blanquer le cynique* » 182 p. -y (p.152 à 165) – Claude Meunier-Berthelot – Éditions des trianons

En vente dans toutes les libraires et sur le site de la « librairie française »